

RÈGLEMENT PARTICULIER

DU 7^{ème} TOURNOI DE BRESSUIRE (28 et 29 Mars 2020)

- 1- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- 2- Le Juge Arbitre est Christophe CAQUINEAU.
- 3- Le tournoi se déroulera suivant le Règlement général des Compétitions et les Règles Officielles de Badminton (édités par la FFBad).
- 4- Une tenue de badminton conforme à la circulaire N°2 (3.1.C2) du Règlement Général des Compétitions est exigée sur les terrains. Cette circulaire sera affichée dans la salle le jour du tournoi.
- 5- Le tournoi est géré sous le logiciel BadPlus ; les tirages au sort seront donc faits de manière informatique conformément à la réglementation FFBAD.
- 6- Le tournoi se déroulera sur deux jours, le samedi 27 et le dimanche 28 avril 2019.
- 7- Le tournoi se déroule de 8h00 à 20h00 le samedi et de 8h00 à 18h30 le dimanche (horaires maximums)
- 8- Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la FFBAD à la date du tirage au sort, ne faisant pas l'objet d'une suspension, dans les séries **N3, R, D et P**.
- 9- Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (RGC, article 2.14)
- 10- Le tournoi est ouvert aux tableaux Simple Homme, Simple Dame, Double Mixte le samedi et aux tableaux Double Homme et Double Dame le dimanche.
- 11- Les tableaux seront constitués en prenant en compte le CPPH à J-15.
- 12- Les organisateurs se réservent le droit de scinder un tableau en cas d'inscriptions nombreuses dans la série. De la même manière, ils se réservent le droit de regrouper deux séries dans un tableau de manière à équilibrer les tableaux proposés.
- 13- Le nombre maximum de matchs par journée est de 150 le samedi et de 115 le dimanche.
- 14- Tous les tableaux se dérouleront sous forme de poules de 4 dans la mesure du possible avec deux sortants par poules suivies d'un tableau par élimination directe
- 15- Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- 16- Les organisateurs du tournoi se réservent le droit d'annuler un tableau au cas où le nombre de participants de ce tableau serait inférieur à quatre joueurs (ou paires).
- 17- **Les participants ne peuvent s'inscrire que sur un seul tableau par jour.**
- 18- **La date limite d'inscription est fixée au 20 Mars 2020** (cachet de la poste faisant foi) **et les tirages au sort des tableaux se feront le 23 Mars 2020.**
- 19- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées du règlement par chèque à l'ordre du Badminton Bressuirais.
- 20- Les droits d'inscription sont de **13 € pour un tableau** et de **18 € pour deux tableaux**.
- 21- **Les joueuses s'inscrivant dans deux tableaux sur le week-end ne régleront que 13€ : leur 2nd tableau est donc offert.**
- 22- Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort si forfait non justifié.
- 23- Pour les tableaux de doubles, un joueur peut s'inscrire avec "X". Les organisateurs feront en sorte de trouver un partenaire dans la mesure du possible.
- 24- L'ordre des matchs respectera l'échéancier, dans la mesure du possible. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment sur décision

du Juge Arbitre pour le bon déroulement du tournoi. **Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance.**

- 25- Les volants sont à la charge des participants à part égale ; en cas de litige, le volant officiel sera le QUETZAL Access en vente dans la salle.
- 26- Les matchs seront autos arbitrés jusqu'aux demi-finales puis, dans la mesure du possible, ils seront arbitrés.
- 27- Le temps de repos minimum auquel les joueurs ont droit entre deux matchs est de vingt minutes (du dernier point joué au début du premier point du match suivant).
- 28- À l'appel de leur match, les joueurs disposent de trois minutes pour tester les volants, changer de tenue et s'échauffer avant le début du match.
- 29- **Tout volant touchant les infrastructures fixes ou mobiles sera compté comme faute en jeu comme au service.**
- 30- Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
- 31- Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (voir chapitres 3.9 et 3.10 du Guide du Badminton). Ces codes seront affichés dans la salle.
- 32- Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la ligue (Maison régionale des sports, 2 avenue de l'université, 33400 TALENCE).
- 33- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.
- 34- Tout joueur non présent sur le terrain dix minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
- 35- Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 36- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs conseillers (2 au maximum), les organisateurs et les officiels techniques.
- 37- Les joueurs participants acceptent d'être pris en photo et vidéo à des fins promotionnelles pour le club organisateur